



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 2050

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère face à la proposition de l'assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France relative à la mise en place d'actions formatives à l'orientation, généralisées et progressives, des élèves, au collège, au lycée et dans les premières années universitaires avec exploration des potentiels et des souhaits de chacun, avec découverte des métiers et du monde du travail et rencontres avec des professionnels.

Texte de la réponse

L'orientation est un processus inscrit dans la durée qui s'enrichit et s'approfondit de façon progressive à chaque niveau du système de formation. La démarche éducative en orientation doit favoriser chez les jeunes une approche positive vis-à-vis des futures formations et orientations qui s'avéreront nécessaires tout au long de leur vie professionnelle. Cette approche est conforme aux recommandations européennes concernant « l'orientation tout au long de la vie » et est intégrée progressivement dans le cursus scolaire. Ainsi le développement de l'enseignement optionnel de découverte professionnelle, la généralisation de la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de troisième sont autant d'illustrations d'actions formatrices à l'orientation généralisées et progressives. Il en va de même du développement de son individualisation avec les entretiens personnalisés d'orientation conduits en classe de troisième de collège par les professeurs principaux, entretiens qui seront étendus à la classe de première de lycée la présente année scolaire. Enfin, dans le souci d'aider à des prises de consciences progressives des réalités économiques et sociales, une réflexion est actuellement conduite pour favoriser, dès la classe de cinquième, la mise en place d'un parcours de découverte professionnelle des métiers.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2050

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 août 2007, page 5120

Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6546